

# COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

## Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis  
De 14 heures à 17 heures  
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

### Réunion du Mercredi 20 Novembre 2019 P.V. N° 15

**Président** : M. Guy BOUCHON

**Délégué du C.D.** : M. William PONT

**Secrétaire** : M. Emile TASSISTRO

**Présents** : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI – Bernard BIAVA - Pierre COLETTI – Jean Pierre FRANCESCHINI  
- Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO – André MICHEL – Francis MINISCALCO - Yves MOLINES – Ange MURATI

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Modification d'horaire*

- *Traitement des feuilles de match*

### CHANGEMENTS D'HORAIRE

**US OLLIOULES** : demande l'inversion du match de D3 poule A contre Mar Vivo A S 2 du 24/11/2019.

Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 24/11/2019 à 15h00 à Mar Vivo (stade squillaci).

> demande l'inversion du match de D4 poule A contre Gardia Club du 24/11/2019.

Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 24/11/2019 à 15h00 à la Garde (stade Guy Moquet).

**LES ARCS** : demande le report des matchs de D2 poule B contre Lorgues 1 et D3 poule C contre Lorgues 2 du 01/12/2019 au 08/12/2019.

Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit matchs à jouer le 08/12/2019.

**ENT SOLLIES FARLEDE** : demande l'inversion du match de D1 contre Six Fours le Brusc FC 1 du 19/01/2020.

Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 19/01/2020 à 15h00 à la Farlède (stade Astier).

### AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

**Match D4 poule A – JS BERTHE / ASPTT HYERES du 24.11.19 (50510.1)**

Amende financière de 16 € à imputer à JS BERTHE.

## Matches à jouer

*A jouer le 8 Décembre 2019*

### D2 Poule B

LES ARCS 1 / LORGUES 1 du 01/12/2019 (50175.1)

### D3 poule B

SC BARJOLS 1 / SOLLIES FARLEDE 2 du 19/01/2020 (50327.1)

### D3 poule C

LES ARCS / LORGUES 2 du 01/12/2019 (50373.1)

### D4 poule A

BANDOL US 1 / YOUNG CARITAS du 03/11/2019 (50491.1)

LA CADIERE US 2 / FC LA SEYNE 2 du 10/11/2019 (50502.1)

### D4 poule B

PIGNANS / BESSE SPORTS du 20/10/2019 (51989.1)

RIANS US 1 / RC LA BAIE 2 du 01/12/2019 (52016.1)

## DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

*Journée du 17.11.19*

### D2 Poule A :

SC TOULON / LE PRADET

### Poule B :

BESSE SPORTS / LORGUES

### D3 Poule B :

BESSE SPORTS / ST MAXIMIN

### D4 Poule A :

LA SEYNE FC / PIVOTTE SERINETTE

### Poule B :

RIANS / VAL DES ROUGIERES

## FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

**1ère parution**

### D4 poule B

ST MAXIMIN 3 / RC LA BAIE 2 du 10/11/2019 (52002.1)

*Prochaine Réunion  
Mercredi 27 Novembre 2019*

**Le Président** : Guy BOUCHON  
**Le Délégué du C.D.** : William PONT  
**Le Secrétaire** : Emile TASSISTRO